

Luxembourg, le 10 juillet 2015

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mai 2015.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits immobiliers accordés aux ménages demeure relativement stable en comparaison mensuelle, passant de 1,77% durant le mois d'avril 2015 à 1,78% en mai 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés affiche une hausse de 5 millions d'euros par rapport au mois d'avril 2015 pour s'élever à 210 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux est en baisse de 9 points de base tandis que le montant des crédits accordés diminue de 19 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages progresse également d'un point de base en comparaison mensuelle pour s'établir à 1,87% durant le mois de mai 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'élève à 191 millions d'euros, en progression de 56 millions d'euros par rapport au mois précédent. En comparaison avec le mois de mai 2014, ce taux est en baisse de 48 points de base et le montant des crédits accordés est en hausse de 124 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, diminue de 3 points de base par rapport

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

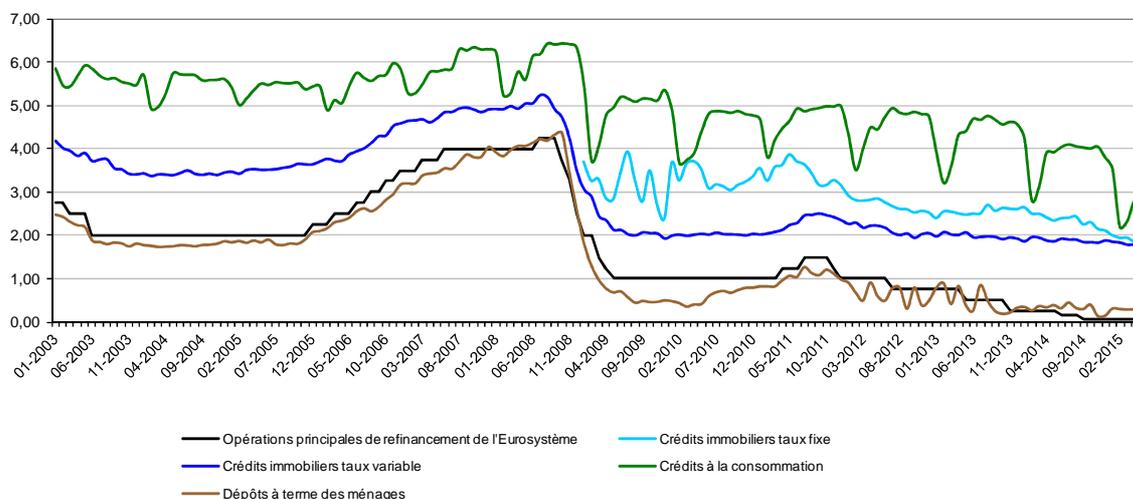
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux. Cette série n'est publiée par la BCL qu'à partir de février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Communiqué de presse statistique

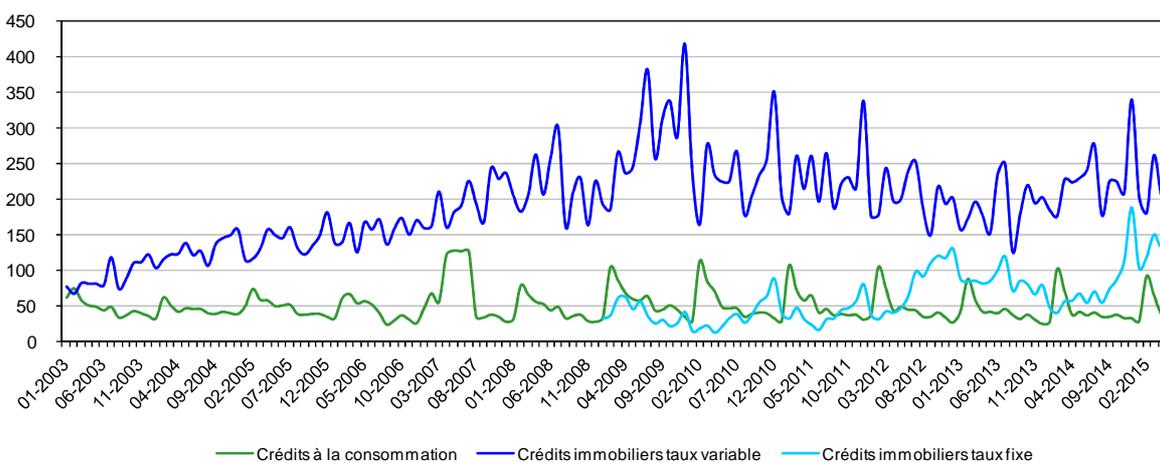
au mois précédent, pour atteindre 2,77%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'élève à 32 millions d'euros, en hausse de 2 millions d'euros par rapport au mois d'avril 2015. En comparaison annuelle, ce taux est en baisse de 1,14% et le montant des crédits accordés diminue de 2 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages, ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an, est de 0,23%, en retrait de 6 points de base par rapport à avril 2015. En comparaison annuelle, ce taux est en baisse de 16 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



Communiqué de presse statistique

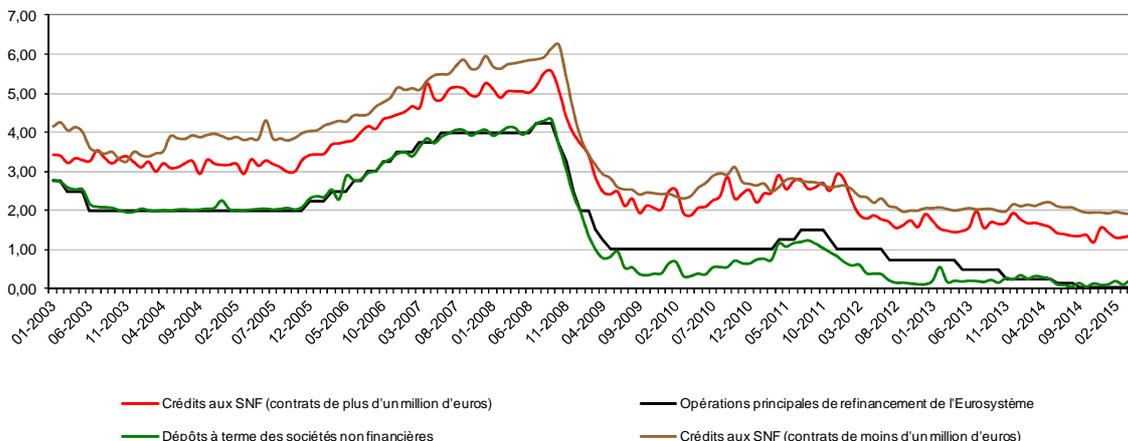
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières diminue de 2 points de base par rapport au mois précédent pour s'inscrire à 1,90%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 843 millions d'euros, en baisse de 12 millions d'euros par rapport au mois d'avril 2015. En comparaison annuelle, ce taux diminue de 32 points de base et le montant des crédits accordés diminue de 51 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières est en augmentation de 7 points de base, passant de 1,35% au mois d'avril 2015 à 1,42% durant le mois de mai 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés augmente de 326 millions d'euros en comparaison mensuelle pour afficher un encours de 8 362 millions d'euros. En comparaison avec le mois de mai 2014, ce taux est en baisse de 15 points de base et le montant des crédits accordés augmente de 2 025 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des sociétés non financières ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est en baisse de 17 points de base sur un mois pour atteindre 0,04%. En comparaison annuelle, ce taux est en baisse de 22 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Communiqué de presse statistique

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques/03_marche_capitaux_interets/index.html

http://www.bcl.lu/en/statistics/series/03_Capital_markets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la Banque centrale du Luxembourg.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4214.



Section Communication
L-2983 Luxembourg
Télécopieur: +352 4774-4910